

01 oct 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 1er octobre 2004

## Mesures de compétences

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (\*) portant modification de diverses dispositions réglementaires relatives aux mesures de compétences.

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (\*) portant modification de diverses dispositions réglementaires relatives aux mesures de compétences.

Ce projet vise à prolonger d'un mois supplémentaire la date limite pour présenter les mesures de compétences. La date avait déjà été reportée du 31 août au 31 octobre 2004. La réforme impliquait qu'environ 13.000 agents devraient avoir la possibilité de présenter des mesures de compétences et de suivre les formations adéquates. Le délai est apparu trop court pour permettre à tous d'avoir les mêmes chances de réussite. Aux 500 agents initialement prévus s'ajoutent 400 agents, qui réunissaient les conditions au 31 août 2003, mais qui n'auraient pu présenter, avant le 31 août, des mesures de compétences. Ces agents auraient donc été discriminés puisque, contrairement à leurs collègues, ils n'auraient pu prétendre à une allocation complète, calculée sur 12 mois. (\*) du 25 avril 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe